

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE POST COVID-19

Octobre 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
ACRONYMES	ii
Résumé administratif	1
1. Contexte et problématique	2
2. Canaux de transmission de la crise sur l'économie nationale	2
3. Manifestations et conséquences de la crise sanitaire	3
4. La riposte du Gouvernement	4
5. Défis à relever pour une relance effective de l'économie nationale	6
5.1. Défis macroéconomiques	6
5.2. Défis sectoriels	6
5.2.1. L'agriculture et la pêche	7
5.2.2. L'industrie manufacturière	7
5.2.3. Les Bâtiment et Travaux Publics	7
5.2.4. Le tourisme, l'hébergement et la restauration	7
5.2.5. Le numérique	8
5.2.6. Les établissements de crédit	8
6. Présentation du Plan de relance	8
6.1. AXE 1 : Soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation	8
6.2. AXE 2 : Mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises 10	
6.3. AXE 3 : Dynamisation des branches/filières de croissance	11
6.4. AXE 4 : Renforcement de la compétitivité des entreprises	13
7. Financement du Plan	15
8. Dispositif de suivi évaluation	16
9. Matrice des mesures de soutien et de relance économique post Covid 2021 – 2023	17

ACRONYMES

AfreximBank	African Export-Import Bank
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement Economique en Afrique
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAS	Compte d'Affectation Spécial
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industries, des Mines et d'Artisanat du Cameroun
COVID 19	Coronavirus Disease 2019
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
GICAM	Groupement Inter-patronal du Cameroun
PE	Petites Entreprises
PEF	Programme Economique et Financier
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ME	Moyennes Entreprises

MEGC	Modèle d'Equilibre Général Calculable
RHORTICAM	Réseau des Horticulteurs du Cameroun
TRANSFAGRI	Programme Intégré de Valorisation et de Transformation des Produits Agricoles et Agroalimentaires
TPE	Très Petites Entreprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

Résumé administratif

Depuis bientôt trois ans, le Gouvernement du Cameroun poursuit la mise en œuvre de son Programme Economique et Financier (PEF), appuyé par une Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI), dans un contexte économique et social contraint par une série de chocs exogènes et endogènes inédits. Grâce aux efforts concertés du Gouvernement et de ses principaux Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), à travers des appuis budgétaires consistants, la croissance économique a rebondi en 2018 à 4,1 % et s'est située à moins de 4 % en 2019.

Engagée ainsi dans une démarche de relance d'une croissance durable, notamment en s'éloignant du modèle de croissance fortement dépendant du secteur pétrolier en particulier, l'économie camerounaise est de nouveau impactée par la COVID-19. Il s'agit d'un choc d'une amplitude inhabituelle, qui aura des répercussions à la fois sur les structures d'offre et la vigueur de la demande, qui a jusqu'ici, soutenu le dynamisme de l'activité.

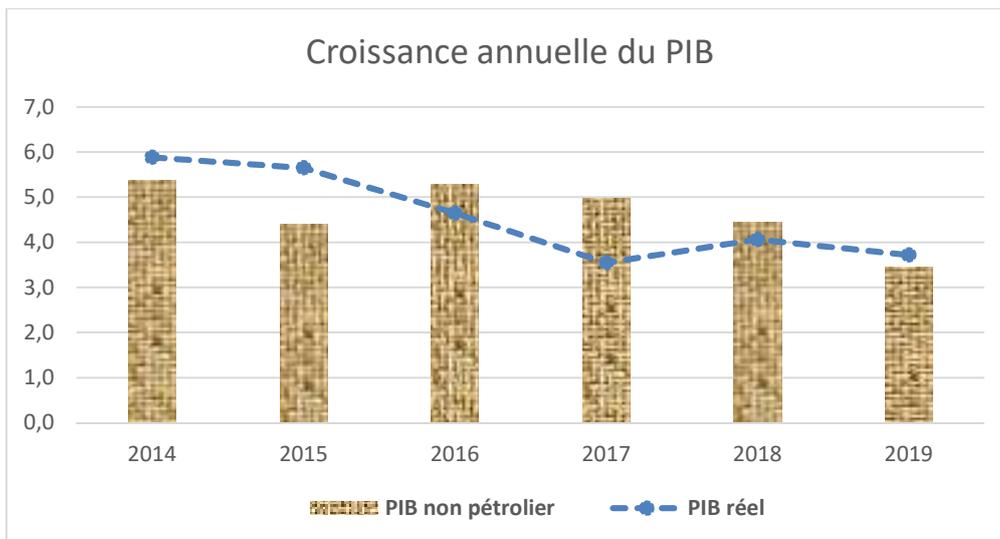
Le présent document constitue le « Plan de soutien et de relance économique post-Covid 19 ». Il présente les défis macroéconomiques et sectoriels de l'économie camerounaise, et expose la réponse du Gouvernement camerounais à la crise économique et financière. Ce document est structuré en trois articulations principales : (i) le contexte actuel dans lequel s'insère cette crise, y compris les canaux de transmission, les impacts socio-économiques, ainsi que les conséquences socio-économiques, (ii) les défis macroéconomiques et sectoriels, et le plan de relance proprement dit, assorti d'un mécanisme de financement et d'un dispositif de suivi-évaluation.

1. Contexte et problématique

L'évolution de la situation économique au Cameroun a été marquée ces dernières années par plusieurs chocs d'origine interne et externe, au rang desquelles on peut relever : **(i)** la persistance des crises socio-sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord ; **(ii)** la baisse continue des cours des matières premières en général et particulièrement ceux du pétrole ; et plus récemment **(iii)** l'incendie de la SONARA et l'arrêt total des activités de raffinerie dans le pays. A ces chocs conjoncturels, il faut rajouter des problèmes d'ordre structurel tels que des coûts de facteurs élevés, un environnement des affaires à parfaire, ainsi que certains goulots qui grèvent la compétitivité globale des entreprises.

Malgré ce contexte difficile, l'économie camerounaise est restée résiliente, à la faveur de la bonne tenue du Programme Economique et Financier (PEF), appuyé par une Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI).

Le taux de croissance du PIB réel s'est situé en moyenne à près de 4,6% sur la période 2014–2019, principalement soutenue par l'activité non pétrolière, dont la croissance annuelle moyenne a été de 4,7% sur la même période.



Ainsi, engagé dans un nouveau modèle de croissance caractérisé par la réduction de la dépendance au secteur pétrolier, l'économie camerounaise s'est trouvée confrontée à de nouvelles difficultés dues à la pandémie du Coronavirus.

Il s'agit d'un choc d'une amplitude inhabituelle, dont les répercussions négatives sur le tissu économique national sont susceptibles d'assombrir les perspectives macroéconomiques du fait des restrictions imposées aussi bien au niveau international que national.

2. Canaux de transmission de la crise sur l'économie nationale

Outre les conséquences sur le plan sanitaire et humain, cette pandémie, du fait des restrictions qu'elle a imposé dans de nombreux pays dans le monde en vue de contenir la

propagation de la maladie, a affecté l'économie camerounaise à travers plusieurs canaux dont les plus représentatifs sont :

- **La dégradation des termes de l'échange**, due principalement au fort recul des cours des produits de base, notamment du pétrole. Cette chute a entraîné la baisse des activités dans le secteur pétrolier et la chute des recettes pétrolières, et donc la baisse des ressources de l'Etat. Par ailleurs, la chute des autres cours des produits primaires (bois, cacao, banane, coton, caoutchouc, etc.) induit la baisse des exportations de biens et par conséquent des avoirs en devises, réduisant ainsi notre capacité à importer.
- **Les contraintes d'offre**, en liaison avec la réduction, voire la rupture des chaînes d'approvisionnement en biens intermédiaires et de consommation finale en provenance de l'étranger. Cette situation, qui accroît les coûts de transaction et durcit les conditions financières, a également induit une diminution des transferts de fonds privés et publics à destination de l'économie camerounaise, mais aussi un exode des flux de capitaux qui pourrait impacter le solde extérieur ;
- **les contraintes de demande**, en liaison avec les mesures restrictives prises par le Gouvernement pour contenir la propagation de la pandémie, notamment à travers la restriction des mouvements des personnes, le report de certaines manifestations culturelles et sportives, et l'interdiction de la pratique de certaines activités au-delà de 18 heures sur l'ensemble du pays. Ces mesures de restriction, dont certaines ont été atténuées par la suite, contribuent d'une part à réduire l'offre domestique en abaissant la productivité des entreprises et en renchérissant les coûts de transaction liés à la distribution des produits ; et d'autre part, à contracter la demande domestique avec des conséquences directes sur les revenus des ménages.

Les effets conjugués de ces différentes contraintes ont notamment induit un fort ralentissement de l'activité économique aussi bien sur le plan mondial que national, un accroissement des dépenses publiques, notamment les dépenses de santé, et érodé les efforts consentis dans le cadre du Programme Economique et Financier 2017-2019.

3. Manifestations et conséquences de la crise sanitaire

Du fait de cette crise sanitaire, les perspectives macroéconomiques envisagées pour 2020 ont été revisitées. Ainsi, les projections affichent une dépression d'une amplitude inhabituelle pour l'année 2020, se traduisant par (i) une baisse du taux de croissance de 6,6 points pour la situer à -2,6% contre 4% initialement prévu ; (ii) une hausse de l'inflation de 0,7 point à 2,9% ; et (iii) une détérioration du solde budgétaire global pour atteindre -4,5% du PIB contre -2,1% prévu dans la loi de finances initiale. Au mois de septembre 2020, le FMI situe la croissance de l'activité au Cameroun à -2,8 % pour le compte de l'exercice 2020.

De même, plusieurs évaluations des conséquences socioéconomiques de cette pandémie sur les entreprises et les ménages ont été réalisées, aussi bien par les pouvoirs publics que par les organisations professionnelles (GICAM, RHORTICAM, etc.), les partenaires au développement (Banque Mondiale, FIDA, etc.), et d'autres structures comme l'ISSEA, la CCIMA, ou le TRANSFAGRI. Elles mettent notamment en exergue que le secteur des services

est le plus affecté, surtout les branches du tourisme (hébergement, restauration, etc.) ; le commerce et le transport. Aussi, le secteur secondaire a subi des conséquences non négligeables, en particulier les industries agroalimentaires, les Bâtiments et Travaux Publics et plus généralement les filières dont l'activité est principalement orientée vers l'exportation.

De manière spécifique, les principales difficultés rencontrées par les entreprises suite à cette crise sont :

- ✓ le poids des charges d'exploitation, notamment les factures d'électricité, d'eau et de communication, les loyers, les charges sociales (salaires, cotisations sociales, ...) ;
- ✓ les retards constatés dans l'exécution et les paiements de certains marchés publics dûment exécutés par les entreprises ;
- ✓ l'augmentation des impayés des clients, ce qui accroît notamment le volume des créances douteuses dans le secteur financier ;
- ✓ l'accentuation des difficultés d'accès au financement bancaire.

En conséquence, on observe un ralentissement important de l'activité de ces entreprises, se traduisant par une baisse considérable de la production et du chiffre d'affaires, des mises en chômage technique, ainsi que le report des programmes d'investissement. Il y a lieu de craindre des dépôts de bilan, avec des conséquences dommageables sur l'emploi, particulièrement pour les Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises.

4. La riposte du Gouvernement

En vue de contenir la propagation de la maladie et atténuer les effets de la crise sur le tissu productif national et le pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement Camerounais a rapidement réagi en mettant en place une Stratégie de riposte face à la Covid-19 et de résilience économique et sociale. Cette stratégie, d'un montant de près de 480 milliards F.CFA sur la période 2020-2022, est déclinée en cinq piliers à savoir : (i) le renforcement du système de santé ; (ii) la résilience économique et financière ; (iii) l'approvisionnement stratégique ; (iv) le renforcement de la recherche et l'innovation, et (v) la résilience sociale.

Pour l'année 2020, cette stratégie a contribué à structurer l'Ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2019/023 du 24 décembre 2019, portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020, à travers l'institution d'un Compte d'Affectation Spécial (CAS COVID-19). Ce compte intitulé « **Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales** » est doté d'un montant total de 180 milliards de F.CFA, pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

Ce CAS COVID-19 devrait concourir à l'atteinte des objectifs visés dans la stratégie à travers la prise en charge (i) des dépenses sanitaires liées à la lutte contre la pandémie du Coronavirus au Cameroun ; (ii) des dépenses de soutien social de l'Etat aux personnels vulnérables et affectés par la crise sanitaire due à la Covid-19 ; (iii) des aides financières de l'Etat aux entreprises dans les secteurs d'activités affectés par la pandémie ; et (iv) du financement de la recherche et de l'innovation dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.

C'est ainsi qu'à travers le Décret N°2020/3221/PM fixant la répartition de la dotation dudit CAS, 72,7 milliards F.CFA ont été orientés vers le renforcement de la résilience des entreprises, dans le cadre de la mise en œuvre du pilier « Résilience économique et financière ».

Ceci a permis de compléter les différentes mesures d'accompagnement et de soutien aux entreprises déjà prises par le Gouvernement¹.

Toutefois, force est de constater que l'ensemble des mesures prises jusqu'ici par le Gouvernement sont essentiellement des **mesures immédiates de résilience et de sauvetage face aux conséquences de la pandémie**. La maîtrise de la crise étant sujette à de nombreuses incertitudes, il s'avère dès lors important de renforcer l'efficacité des mesures déjà prises afin de relancer l'activité économique pour retrouver le sentier de croissance compatible avec nos objectifs de développement.

En effet, il est évident que s'il y a une leçon à retenir de cette crise, c'est bien celle de redéfinir notre modèle de développement, en tenant compte des variables qui ont ces dernières années vulnérabiliser le secteur productif camerounais, à savoir la montée des risques et de menaces exogènes. Aussi, importe-t-il de remédier à certaines tendances lourdes de notre économie, notamment notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur, en produisant davantage ce que nous consommons d'une part, et en construisant des bases solides pour pénétrer efficacement les marchés internationaux, d'abord sous régionaux, et ensuite régionaux et mondiaux.

Une autre leçon de cette crise est qu'il est important de travailler à l'avènement d'une véritable souveraineté alimentaire et sanitaire du pays.

C'est la raison pour laquelle, le plan de relance du système productif proposé est basé sur les avantages comparatifs de notre économie. Il est évident que le secteur agricole est celui pour lequel nous disposons d'atouts indéniables pour conquérir des marchés captifs, tout en réduisant notre dépendance alimentaire. Ce plan a pour objectif de favoriser une véritable transformation structurelle de l'économie camerounaise sur la base d'une option de politique volontariste qui est le « Patriotisme économique ».

Ce plan, qui fait partie des mécanismes d'opérationnalisation de la Stratégie nationale de riposte, vise non seulement à apporter un soutien conséquent aux branches négativement impactées par cette pandémie, mais aussi à celles ayant un effet d'entraînement important sur le reste de l'économie. Ainsi, il devra permettre de préserver l'activité économique et les emplois et de mettre en place des conditions pour une relance rapide.

¹ A titre illustratif, l'octroi de moratoires et de différés de paiement aux entreprises directement affectées par la crise, suspendant les mesures de recouvrement forcé à l'encontre de celles-ci ; La suspension temporaire pour une durée de 3 mois, du paiement des frais de stationnement et de surestaries dans les ports de Douala et de Kribi pour les produits de première nécessité etc.

5. Défis à relever pour une relance effective de l'économie nationale

Ce plan vise notamment à apporter un soutien aussi bien aux branches d'activités fortement impactées par la crise, qu'à celles capables de favoriser une relance rapide du secteur productif. A cet effet, les mesures envisagées s'inscrivent entre autres dans le cadre de la politique nationale d'import-substitution et de promotion de la préférence nationale, en vue de renforcer la capacité de résilience du tissu économique local face aux chocs extérieurs.

Ainsi, les branches prioritaires identifiées pour le soutien envisagé seront notamment celles pour lesquelles l'effet de levier sur la croissance est important.

Par ailleurs, afin de garantir l'efficacité de ces mesures en créant un environnement favorable à la relance, une attention particulière devra être accordée à la poursuite des actions visant la consolidation budgétaire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du PEF et des réformes structurelles.

5.1. Défis macroéconomiques

La crise sanitaire de la Covid-19 a érodé certains efforts de consolidation budgétaire enregistrés depuis bientôt trois ans avec l'appui de certains Partenaires Techniques et Financiers, dans le cadre du Programme Economique et Financier 2017-2019 (PEF), appuyé par une Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International. Ainsi, le niveau du déficit budgétaire pour 2020 initialement prévu à -2,1% du PIB est projeté à -4,5% du PIB.

Evolution des soldes budgétaires entre 2016 et 2020

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Solde Primaire	-4,8	-2,9	-1,6	-2,6	-3,6
Solde global, base engagements	-5,5	-3,8	-2,5	-3,6	-4,5
Solde global, base caisse	-5,6	-4,0	-3,5	-4,4	-4,8

Malgré ce contexte difficile, il est important de préserver la stabilité macroéconomique et budgétaire, afin de garantir un environnement favorable à une relance économique durable. Ceci passe notamment par la poursuite des efforts déjà entrepris dans le cadre de la mise en œuvre des réformes structurelles, le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques, la soutenabilité budgétaire, et le soutien au secteur privé pour l'accroissement des parts de marché des entreprises locales.

5.2. Défis sectoriels

Au niveau sectoriel, il est essentiellement question d'identifier et soutenir les branches et filières les plus affectées par la pandémie, mais également celles pour lesquelles les effets d'entraînement sur l'économie nationale sont immédiats et durables. A cet effet, les branches identifiées comme prioritaires sont (i) l'agriculture et la pêche ; (ii) le secteur forestier ; (iii) l'industrie manufacturière ; (iv) les BTP ; (v) le tourisme, l'hébergement et la restauration ; (vi) le transport ; (vii) le numérique ; (viii) les établissements de crédit.

5.2.1. L'agriculture et la pêche

La pandémie de la Covid-19 a mis en exergue une forte dépendance de notre économie à l'approvisionnement extérieur, notamment en produits agricoles et halieutiques, ainsi qu'une faible capacité en matière de stockage, de conditionnement et de transformation de la production locale de ces produits. En vue de réduire ces dysfonctionnements économiques, ces secteurs constitueront une priorité de l'action gouvernementale.

Ainsi, il sera question de renforcer les capacités de production internes, d'améliorer l'efficacité des systèmes de production, de stockage, et de conditionnement, ainsi que d'accroître les parts de marché de la production locale. Il s'agit de mettre en place un dispositif permettant un meilleur accompagnement des producteurs, un plus grand ciblage des cultures rentables, afin de maximiser les appuis tirés des appuis de l'Etat.

5.2.2. L'industrie manufacturière

Les priorités porteront sur les unités de production en difficulté et les chaînes de valeur impactées. De manière opérationnelle, l'accent sera mis sur :

- ✓ L'accompagnement des industries agro-alimentaires en vue d'assurer l'approvisionnement régulier du marché local et la mise en place d'une industrie dynamique compétitive. Il s'agira de restaurer leur capacité productive, managériale et organisationnelle.
- ✓ le renforcement de la production pharmaceutique nationale. Il s'agit d'améliorer et moderniser l'outil de production en conformité avec les normes internationales.
- ✓ L'accroissement de la transformation locale du bois, notamment la deuxième et troisième transformation.

5.2.3. Les Bâtiment et Travaux Publics

La pandémie de la Covid-19 a également affecté le secteur des BTP à travers le ralentissement, voire, l'arrêt de l'exécution de certains chantiers d'infrastructures. Il s'agit donc pour le Gouvernement de renflouer la trésorerie de ces entreprises, notamment en poursuivant l'apurement des arriérés de la dette intérieure. Aussi, le Gouvernement devra mettre en place des mesures d'incitation à l'endroit des établissements de crédit pour la restructuration et le rééchelonnement des engagements de ces entreprises.

5.2.4. Le tourisme, l'hébergement et la restauration

Ces branches ont été fortement impactées par la pandémie de la COVID-19. Les mesures urgentes déjà prises par l'Etat feront l'objet d'un suivi rapproché. Pour le court terme, l'accent sera mis sur la relance du tourisme intérieur, ainsi que l'adaptation et l'entretien des infrastructures pour l'accueil des touristes. En outre, des allègements fiscaux et des accompagnements financiers se poursuivront en vue de favoriser une relance des activités dans le secteur.

5.2.5. Le numérique

Les difficultés enregistrées dans la mise en œuvre du système de télétravail et d'apprentissage à distance en réponse à la crise de la Covid-19, ont mis en exergue des retards importants dans le développement de ce secteur.

Aussi, il convient de relever que ce secteur est important pour renforcer la résilience des entreprises dans un contexte de crise. Il devrait également contribuer fortement à une relance rapide de l'activité économique post Covid-19, en raison de ses effets d'entraînement sur l'amélioration de la productivité des autres secteurs d'activité, et des opportunités qu'il offre en matière de e-commerce, de marketing digital et de télétravail. A cet effet, le Gouvernement envisage plusieurs actions en vue de favoriser le développement des start-ups du secteur du numérique.

5.2.6. Les établissements de crédit

Face à la crise résultante de la pandémie, les établissements de crédit ont vu augmenter le stock de leurs créances douteuses, avec des contraintes importantes sur leur capacité d'offre de crédit. Pour adresser cette situation et ainsi faire face aux difficultés de financements enregistrées au niveau des entreprises, le Gouvernement se propose de mettre en place des partenariats avec les institutions bancaires et de microfinances, en vue de mettre à la disposition de ces entreprises des instruments financiers adaptés.

6. Présentation du Plan de relance

Le plan de relance est bâti sur les acquis de la première phase de mise œuvre de la Vision 2035 déclinée autour du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), des acquis du Programme Economique et Financier (PEF) qui bénéficie d'une Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI, ainsi que des enseignements tirés de la crise sanitaire en cours.

Quatre (04) principaux axes constituent l'ossature dudit plan à savoir : **(i)** le soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation ; **(ii)** la mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises ; **(iii)** la dynamisation des branches/filières de croissance ; **(iv)** le renforcement de la compétitivité des entreprises.

6.1. AXE 1 : Soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation

La pandémie du Coronavirus a induit des replis nationaux et mis en exergue les risques liées à la dépendance d'un pays vis-à-vis de l'étranger, notamment en matière d'importation des produits alimentaires de grande consommation. Cette situation est susceptible de fortement dégrader les conditions de vie des ménages, favoriser les instabilités socioéconomiques, et ainsi compromettre les objectifs de développement.

Afin de réduire ce risque, il convient de mener une politiques d'import-substitution qui passe par une production et une transformation accrue des produits agricoles pour lesquels le

Cameroun dispose d'un potentiel avéré. Ceci permettrait non seulement de réduire les sorties de devises liées aux importations, mais également de diversifier la structure des exportations et de limiter l'exposition de l'économie camerounaise aux fluctuations des prix des matières premières.

Ainsi, le principal objectif de cet axe consiste à renforcer la production et la transformation agricole des spéculations jugées sensibles dans la mise en œuvre de la politique d'import-substitution et de préférence nationale. Il s'agit principalement du riz, du maïs, du soja, du mil/sorgho, du poisson, et de l'huile raffinée.

Mesures à mettre en œuvre et structures responsables

N°	Activités	Administrations responsables
1	<i>Aménagement de 5 000 ha de terres pour les cultures des produits de grande consommation (riz, maïs, mil/sorgho, soja, etc...)</i>	MINADER MINDCAF MINEPAT MINFI
2	<i>Appui des groupements de producteurs pour la mise en place des dispositifs de stockage et de conservation des produits agricoles</i>	MINADER MINEPAT MINFI
3	<i>Appui à la production et la distribution des semences améliorées et autres intrants (riz, maïs, mil/sorgho, soja, manioc, etc...)</i>	MINADER MINEPAT MINFI
4	<i>Appui au renforcement des capacités des unités de production et de transformation des produits de grandes consommation (riz, soja, etc...)</i>	MINADER MINEPAT MINFI
5	<i>Exonération de TVA pour les intrants et équipements agricoles</i>	MINFI
6	<i>Appui au renforcement de la production locale d'alevins et d'aliments pour poissons</i>	MINEPIA MINEPAT MINFI
7	<i>Construction de 09 débarcadères pour la capitalisation des eaux de retenus des barrages</i>	MINEPIA MINEPAT MINFI
8	<i>Appui à la construction et à l'acquisition des infrastructures aquacoles (cages, bacs, étang aménagés, ...)</i>	MINEPIA MINEPAT MINFI
9	<i>Appui à des groupements de pêcheurs pour la mise en place des équipements et dispositifs de séchage et de conservation de poisson</i>	MINEPIA
10	<i>Exonérations de TVA des intrants et équipements d'élevage et de pêche.</i>	MINFI
11	<i>Appuis à la production et à la transformation locale des substituts utilisés dans les industries agroalimentaires (malt, lait, poudre de cacao, amidon ...)</i>	MINEPAT MINMIDT MINADER
12	<i>Structuration des acteurs des maillons non organisés de certaines filière (horticole, avicole, etc...) en vue de l'émergence/consolidation d'une interprofession crédible</i>	MINEPIA MINADER
13	<i>Appui à la réhabilitation de la Société des Conserveries Alimentaires du Noun (SCAN)</i>	MINMIDT MINADER MINEPAT MINFI

		SNI
14	<i>Appui à l'extension des capacités de production des industries agroalimentaires (oléagineux, transformation de cacao, etc...)</i>	MINEPAT MINMIDT

6.2. AXE 2 : Mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises

La crise sanitaire de la Covid-19 a eu pour conséquence une diminution sensible du niveau d'activités auprès de plusieurs entreprises et a compromis le respect de certains de leurs engagements envers les établissements de crédit. Cette situation couplée à l'incertitude qui prévaut sur la maîtrise de la pandémie, aussi bien sur le plan national que chez nos principaux partenaires commerciaux, devraient durcir davantage les conditions à court terme de l'accès de nombreuses entreprises au financement bancaire.

Par ailleurs, pour faire face à cette période difficile et favoriser une reprise de leurs activités, les entreprises sollicitent à très court terme un accompagnement financier afin de : (i) assurer le poids des charges d'exploitation, notamment les factures d'électricité, d'eau et de communication, les loyers, les charges sociales (salaires, cotisations sociales, ...); (ii) s'approvisionner en intrants ; (iii) permettre la réhabilitation de certains de leurs équipements ; (iv) résister face aux retards de paiement rencontrés auprès de certains fournisseurs.

Ainsi, le principal objectif recherché dans cet axe est de favoriser un plus grand accès au financement à moindre coût pendant cette période critique par certaines entreprises. En d'autres termes, Il s'agit ici de résoudre les difficultés d'accès au financement du haut et du bas du bilan des entreprises, à travers des lignes spécifiques de financement logés dans les établissements bancaires.

Mesures à mettre en œuvre et structures responsables

N°	Activités	Administrations responsables
1	<i>Cartographie des besoins de financement des entreprises</i>	MINEPAT
2	<i>Cartographie des besoins en renforcement des capacités</i>	
4	<i>Cartographies des opportunités de marché/économiques</i>	
5	<i>Cartographies des établissements de crédits</i>	
6	<i>Fonds de garantie en faveur des entreprises</i>	MINEPAT / MINFI
7	<i>Fonds de soutien aux entreprises à taux bonifié</i>	
8	<i>Fonds de soutien aux start-ups et entreprises innovantes</i>	
9	<i>Fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel</i>	
10	<i>Appuis directs aux entreprises des branches cibles</i>	MINFI
11	<i>Relèvement du plafond de garantie prévu dans la loi de finances 2020 de 40 milliards à 200 milliards de FCFA</i>	
12	<i>Poursuite de l'apurement de la dette intérieure</i>	MINFI
13	<i>Augmentation du plafond de remboursement des crédits TVA de 6 milliards à 7 milliards</i>	

14	Mise en place par un pool d'établissements bancaires (BGFI, etc), de lignes de crédits à des taux bonifiés au profit des entreprises affectées	MINFI
15	Assouplissement des conditions de déductibilité des provisions sur créances à l'encontre des entreprises justifiant des difficultés de trésorerie	MINFI
16	Enregistrement gratuit des conventions de rachat de la dette publique intérieure par les établissements de crédit	MINFI
17	Baisse de l'impôt sur les Sociétés (IS) de 2% pour les PME/PMI	MINFI
18	Réduction de 2,2% à 1,5% du taux de l'acompte et du minimum de perception au profit des entreprises cotées en bourses.	MINFI
19	Mensualisation du paiement de la redevance forestière annuelle (RFA)	MINFI
20	Recours aux sources de financement innovants à l'exemple du Crédit relais	MINFI

6.3. AXE 3 : Dynamisation des branches/filières de croissance

La pandémie de la Covid-19 a, en plus de son volet sanitaire, eu des conséquences sur le fonctionnement des entreprises, en liaison avec les mesures de restriction imposées par le gouvernement pour limiter sa propagation. Par ailleurs, du fait des principaux canaux de transmission certaines branches d'activités ont été durement affectées par cette pandémie , comme sus-évoqué.

Par conséquent, afin de renforcer la résilience des entreprises de ces différentes branches et favoriser une relance rapide de l'activité économique, des initiatives spécifiques seront mises en place en faveur des dites branches les plus affectées par la pandémie. Aussi, afin de favoriser la restauration de l'activité économique, un accompagnement des branches ayant des effets d'entraînement sur le reste de l'économie domestique s'avère nécessaire.

Il s'agit ici de renforcer l'offre locale, satisfaire la demande intérieure et conquérir les marchés internationaux, avec des actions prioritaires en faveur de la restauration de l'activité des entreprises des filières les plus affectées par la pandémie, à travers la dynamisation des branches/filières de croissance, dans la perspective de satisfaire la demande intérieure et conquérir les marchés internationaux.

Mesures à mettre en œuvre et structures responsables

N°	Activités	Administrations responsables
1	Reconduction au titre de l'exercice 2021 de la suspension de la taxe de séjour des établissements d'hébergement	MINFI
2	Exonération fiscale et douanière sur les investissements de relance des activités dans le secteur de l'hôtellerie et restauration ²	

² Cette mesure est mise en mémoire et le coût de mise en œuvre sera précisé à la suite de l'identification de l'ampleur du besoin des entreprises et établissements touristiques sinistrés (Hôtels, restaurant, agences de voyage, etc.).

3	<i>Exemption de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour les entreprises du secteur Hôtelier</i>	
4	<i>Appui à la rénovation des infrastructures et sites touristiques</i>	MINTOUL
5	<i>Appui à l'organisation des évènements touristiques, aux restaurants, ainsi qu'aux établissements de loisirs et d'hôtellerie</i>	
6	<i>Exonération totale des droits et taxes de douane en faveur des intrants destinés à l'industrie pharmaceutique</i>	MINFI
7	<i>Application du droit de douane réduit de 5% et exonération de TVA sur les équipements industriels destinés à l'industrie pharmaceutique</i>	
8	<i>Appui au renforcement des capacités des unités de production des industries pharmaceutiques locales</i>	MINEPAT MINMIDT MINSANTE
9	<i>Appui à la production des médicaments génériques essentiels et/ou traditionnels</i>	MINMIDT MINSANTE
10	<i>Aménagement de 10 000 ha de terres pour les cultures des produits de grande consommation (riz, maïs, soja, etc...)</i>	MINADER MINCAF MINEPAT
11	<i>Appui des groupements de producteurs pour la mise en place des dispositifs de stockage et de conservation des produits agricoles</i>	MINADER MINEPAT
12	<i>Exonération de TVA pour les intrants et équipements agricoles</i>	MINFI
13	<i>Mise en place d'un fond de soutien à la production et la transformation des produits de grande consommation</i>	MINFI
14	<i>Appui au renforcement de la production locale d'alevins et d'aliments pour poissons</i>	MINEPIA
15	<i>Construction de 09 débarcadères pour la capitalisation des eaux de retenus des barrages</i>	
16	<i>Appui à des groupements de pêcheurs pour la mise en place des équipements et dispositifs de séchage et de conservation de poisson</i>	
17	<i>Exonérations de TVA des intrants et équipements d'élevage et de pêche.</i>	MINFI
18	<i>Réduction de 4% à 3% du taux de la taxe d'abattage au profit des entreprises forestières justifiant d'un certificat en matière de gestion durables des forêts</i>	MINFI
19	<i>Exonération de la patente et de toutes les charges fiscales y compris les retenues à la source les salaires pour une période de 3 à 5 ans pour les entreprises du secteur du numérique</i>	MINFI
20	<i>Exonération de la TVA sur les prêts consentis par les établissements de crédits aux start-ups dans le secteur des TIC</i>	
21	<i>Dispense des droits d'enregistrement des baux, des mutations immobilières et prêts consentis par les non-professionnels de crédit</i>	
22	<i>Appui au développement et à la vulgarisation des plateformes de e-commerce, de e-learning et du télétravail</i>	MINPOSTEL MINEPAT
23	<i>Appui à la mise en place des 5 « open-space » dédiés au développement des start-ups du secteur du numérique</i>	MINEPAT
24	<i>Renforcement du patriotisme économique</i>	MINCOMMERCE
25	<i>Appui à la promotion et la vulgarisation des produits locaux dans les grandes surfaces</i>	
26	<i>Appui au renforcement du Système d'informations sur les marchés</i>	
27	<i>Suppression de la taxe à l'essieu au profit des transporteurs</i>	MINFI

28	<i>Appui au développement de la sous-traitance et de la cotraitance</i>	MINPMEESA MINEPAT MINTP MINHDU BSTP
29	<i>Réhabilitation de la Société des Conserveries Alimentaires du Noun (SCAN)</i>	MINMIDT MINADER
30	<i>Appuis à la production et à la transformation locale des substituts de la malt</i>	MINMIDT MINADER
31	<i>Structuration des acteurs des maillons non organisés de la filière (horticole, avicole, etc...) en vue de l'émergence/consolidation d'une interprofession crédible</i>	MINEPIA MINADER

6.4. AXE 4 : Renforcement de la compétitivité des entreprises

La crise sanitaire de la Covid-19 a notamment généré auprès des entreprises un renchérissement des coûts de certaines charges d'exploitation réduisant ainsi leurs marges commerciales. De plus, elle a mis en relief les difficultés de conservation des produits agricoles, ainsi que les contraintes liées à la faible transformation et à l'accès au marché des entreprises nationales.

Ainsi, afin de lever certains goulots d'étranglement qui obèrent la production des entreprises locales, il est souhaitable d'envisager la mise en œuvre des actions visant à renforcer leur compétitivité.

A cet effet, l'accent sera mis notamment sur des mesures visant à alléger les coûts des facteurs des très petites, petites et moyennes entreprises exerçant particulièrement dans le secteur agricole. De manière spécifique, il sera question de favoriser le renforcement (i) des infrastructures de facilitation du commerce, (ii) des capacités des acteurs dans les techniques de développement des chaînes de valeur, (iii) de la recherche et l'innovation en particulier dans le développement agricole.

Par ailleurs, il sera question de renforcer les capacités de mobilisation de l'épargne privée pour favoriser le financement des entreprises. De même, un effort sera consenti en vue d'améliorer l'accès au marché national des entreprises locales, à travers notamment la commande publique.

En outre, des mesures administratives/fiscales à large spectre seront envisagées en vue de consolider les capacités opérationnelles des entreprises et d'intervention de l'Etat.

Mesures à mettre en œuvre et structures responsables

N°	Activités	Administrations responsables
1	<i>Désenclavement des principaux bassins de production des produits de grande consommation</i>	MINTP MINDDEVEL (CTD)
2	<i>Appui au renforcement de la normalisation et du contrôle qualité aux exigences nationales et internationales</i>	MINMIDT ANOR CTA LANACOME

		LANAVET
3	<i>Opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Exportation (APEX)</i>	MINCOMMERC E
4	<i>Clarification du régime de TVA sur les prestations de services fournies aux clients étrangers</i>	MINFI
5	<i>Application des valeurs imposables minimales à l'importation des biens produits par des entreprises locales en vue de protéger les industries naissantes et lutter contre la fraude commerciale</i>	MINFI
6	<i>Mise en œuvre d'une politique de restrictions normatives, à travers des mesures sélectives d'importation de certains produits qui menace la production locale³</i>	MINFI
7	<i>Mise sur pied d'un dispositif d'application des mesures compensatrices et antidumping pour protéger les filières victimes d'une concurrence déloyale des produits importés⁴</i>	MINFI
8	<i>Soumission de droit d'accises à taux général de 25% pour les meubles et ouvrages en bois, les cure-dents, les fleurs naturelles et artificielles importés</i>	MINFI
9	<i>Mise en place des mécanismes préférentiels d'accès au marché pour les entreprises nationales à travers la commande publique</i>	MINEPAT MINFI MINMAP
10	<i>Appui au renforcement des capacités et techniques et managériales des entreprises</i>	MINEPAT MINPMEESA BMN, APME,
11	<i>Appui à l'amélioration du climat des affaires en faveur des TPE et PE</i>	MINEPAT MINPMEESA
12	<i>Appui au renforcement de la recherche et de la production des semences améliorées pour les produits grande consommation</i>	MINRESI/IRAD MINADER
13	<i>Soutien à la formation et au développement des compétences des chaînes de valeur, notamment en faveur TPE et ME</i>	MINEFOP
14	<i>Relèvement du seuil d'exonération des intérêts sur les comptes d'épargne à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de FCFA 10 millions à FCFA 50 millions</i>	MINFI
15	<i>Exonération de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers des intérêts sur les bons de caisse autres que ceux émis par le trésor public et souscrits pour une période supérieure à une année</i>	MINFI
16	<i>Application de la déductibilité intégrale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés, des dépenses engagées par les entreprises au profit de leurs salariés en raison de la crise sanitaire de la COVID-19</i>	MINFI
17	<i>Reconduction au titre de l'exercice 2021 de la transaction spéciale prévue par la loi de finances 2020, dans l'optique d'aider les entreprises fortement affectées par la crise sanitaire à se libérer de leurs dettes fiscales</i>	MINFI

³ Cette mesure ne peut être évaluée à ce stade en raison du fait que le niveau de restriction est non défini et les produits non précisés.

⁴ Le coût de mise en œuvre de cette mesure n'est pas évalué car les mesures compensatrices et antidumping ne sont pas définies et les filières ciblées non précisées.

18	<i>Prorogation d'une année supplémentaire de la période de reports des déficits fiscaux et des amortissements réputés différés au profit des entreprises relevant des secteurs directement affectés par la COVID-19</i>	MINFI
19	<i>Application de la déductibilité totale des moins-values sur cession des créances des entreprises en restructuration relevant des secteurs affectés par la crise sanitaire</i>	MINFI
20	<i>Enregistrement au droit fixe des cessions de créances des entreprises en restructuration et affectées par la crise</i>	MINFI
21	<i>Rationalisation des conditions de réduction des pertes relatives aux avaries, par l'institution d'un seuil de déduction forfaitaire au titre des casses, fixé à 0,5% du volume global de la production</i>	MINFI
22	<i>Sortie de l'Etat du capital de certaines entreprises appartenant à des secteurs non stratégiques et relevant du domaine marchand</i>	MINFI
23	<i>Suppression de la condition d'agrément à un régime dérogatoire pour le bénéficiaire de l'application du droit fixe sur la prise en charge du passif lors des opérations d'apports partiels d'actifs</i>	MINFI

De manière générale, il s'agit un dispositif adapté à la situation critique actuelle à travers des mesures d'urgence pour soutenir **l'investissement et l'emploi à l'effet de rattraper le retard de productivité du Cameroun, et corrélativement situer la croissance économique sur le taux de référence de la Vision 2035.**

7. Financement du Plan

Le Plan de soutien et de relance économique post Covid-19 sera financé aussi bien par des ressources internes que des ressources extérieures.

Au niveau des ressources intérieures, il est envisagé de recourir notamment : (i) à une partie des ressources du CAS COVID-19 ; (ii) aux ressources résiduelles des projets clôturés dont l'évaluation du montant se fera en collaboration avec la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ; (iii) à une partie du fonds soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation, qui bénéficie des ressources issues de la re-fiscalisation de certains produits importés.

Au niveau des ressources extérieures, il est envisagé la prise en compte des ressources relevant des conventions de financement en cours de négociation, notamment avec la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA), des ressources à mobiliser dans le cadre du « Basket Fund » à mettre en place avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ainsi que la sollicitation d'une contribution de certains partenaires techniques et financiers à savoir la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, AfreximBank, etc.

8. Dispositif de suivi évaluation

Un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de ce plan sera mis en place et assuré par une équipe conjointe MINEPAT-MINFI, ainsi que certaines administrations sectorielles impliquées dans son implémentation. Ce suivi évaluation veillera à assurer l'atteinte des objectifs de ce plan, aussi bien au niveau des différents axes que sur le plan global.

L'approche de suivi des résultats s'articulera notamment à travers (i) la définition des indicateurs et des cibles trimestrielles, semestrielles et annuelles ; (ii) la mise en œuvre des méthodes et des outils normalisés pour faciliter la collecte et le partage des informations ; (iii) la production périodique des rapports de mise en œuvre.

9. Matrice des mesures de soutien et de relance économique post Covid 2021 – 2023

N°	Actions	Activités	Administrations responsables	Coût (en milliards de FCFA)				Source de Financement
				Total	2021	2022	2023	
Axe 1 : Soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation								
1	Agriculture	<i>Aménagement de 5 000 ha de terres pour les cultures des produits de grande consommation (riz, maïs, mil/sorgho, soja, etc...)</i>	MINADER MINDCAF MINEPAT MINFI	15	5	5	5	PLANUT/Fonds de Soutien
		<i>Appui des groupements de producteurs pour la mise en place des dispositifs de stockage et de conservation des produits agricoles</i>	MINADER MINEPAT MINFI	6	2	2	2	Fonds de Soutien
		<i>Appui à la production et la distribution des semences améliorées et autres intrants (riz, maïs, mil/sorgho, soja, manioc, etc...)</i>	MINADER MINEPAT MINFI	7	3	2	2	Fonds de Soutien
		<i>Appui au renforcement des capacités des unités de production et de transformation des produits de grandes consommation (riz, soja, etc...)</i>	MINADER MINEPAT MINFI	10	5	3	2	Fonds de Soutien
		<i>Exonération de TVA pour les intrants et équipements agricoles</i>	MINFI	16,9	5,1	5,6	6,2	Dépenses Fiscales
				54,9	20,1	17,6	17,2	
2	Pêche	<i>Appui au renforcement de la production locale d'alevins et d'aliments pour poissons</i>	MINEPIA MINEPAT MINFI	4,5	1,5	1,5	1,5	Fonds de Soutien
		<i>Construction de 09 débarcadères pour la capitalisation des eaux de retenus des barrages</i>	MINEPIA MINEPAT MINFI	9	3	3	3	Fonds de Soutien
		<i>Appui à la construction et à l'acquisition des infrastructures aquacoles (cages, bacs, étang aménagés, ...)</i>	MINEPIA MINEPAT MINFI	10	5	5	-	Fonds de Soutien

N°	Actions	Activités	Administrations responsables	Coût (en milliards de FCFA)				Source de Financement
				Total	2021	2022	2023	
		<i>Appui à des groupements de pêcheurs pour la mise en place des équipements et dispositifs de séchage et de conservation de poisson</i>	MINEPIA	0,5	0,5	-	-	CAS Covid
		<i>Exonérations de TVA des intrants et équipements d'élevage et de pêche.</i>	MINFI	0,7	0,2	0,2	0,3	Dépenses Fiscales
				24,7	10,2	9,7	4,8	
3	Agroalimentaire	<i>Appuis à la production et à la transformation locale des substituts utilisés dans les industries agroalimentaires (malt, lait, poudre de cacao, amidon ...)</i>	MINEPAT MINMIDT MINADER	5,1	0,1	3	2	Budget Général
		<i>Structuration des acteurs des maillons non organisés de certaines filière (horticole, avicole, etc...) en vue de l'émergence/consolidation d'une interprofession crédible</i>	MINEPIA MINADER	1,5	0,5	0,5	0,5	CAS Covid
		<i>Appui à la réhabilitation de la Société des Conserveries Alimentaires du Noun (SCAN)</i>	MINMIDT MINADER MINEPAT MINFI SNI	5,2	0,2	5	-	Budget Général
		<i>Appui à l'extension des capacités de production des industries agroalimentaires (oléagineux, transformation de cacao, etc...)</i>	MINEPAT MINMIDT	5	3	2	-	CAS Covid
				16,8	3,8	10,5	2,5	
Total axe 1				96,4	34,1	37,8	24,5	
Axe 2 : Mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises								
1	Elaboration des Cartographies des contraintes des entreprises	<i>Cartographie des besoins de financement des entreprises</i>	MINEPAT	0,1	0,1	-	-	Prêt Projet/BADEA
		<i>Cartographie des besoins en renforcement des capacités</i>		0,1	0,1	-	-	Prêt Projet/BADEA

N°	Actions	Activités	Administrations responsables	Coût (en milliards de FCFA)				Source de Financement
				Total	2021	2022	2023	
		<i>Cartographies des opportunités de marché/économiques</i>		0,1	0,1	-	-	Prêt Projet/BADEA
		<i>Cartographies des établissements de crédits</i>		0,1	0,1	-	-	Prêt Projet/BADEA
				0,4	0,4			
2	Fonds de soutien aux entreprises	<i>Fonds de garantie en faveur des entreprises</i>	MINEPAT / MINFI	10	6	4	-	CAS Covid
		<i>Fonds de soutien aux entreprises à taux bonifié</i>		7	5	2	-	CAS Covid
		<i>Fonds de soutien aux start-ups et entreprises innovantes</i>		3	2	1	-	CAS Covid
		<i>Fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel</i>		4	3	1	-	CAS Covid
		<i>Appuis directs aux entreprises des branches cibles</i>		6	4	2	-	CAS Covid
		<i>Relèvement du plafond de garantie prévu dans la loi de finances 2020 de 40 milliards à 200 milliards de FCFA</i>	MINFI	600	200	200	200	Secteur Bancaire
				630	220	210	200	
3	Soutien à la trésorerie des entreprises	<i>Poursuite de l'apurement de la dette intérieure</i>	MINFI	A/D	50	A/D	A/D	Budget Général
		<i>Augmentation du plafond de remboursement des crédits TVA de 6 milliards à 7 milliards</i>		21	7	7	7	Budget Général
		<i>Mise en place par un pool d'établissements bancaires (BGFI, etc), de lignes de crédits à des taux bonifiés au profit des entreprises affectées</i>	MINFI	N/A	N/A	N/A	N/A	Secteur Bancaire
		<i>Assouplissement des conditions de déductibilité des provisions sur créances à l'encontre des entreprises justifiant des difficultés de trésorerie</i>	MINFI	1	1	-	-	Dépenses Fiscales
		<i>Enregistrement gratuit des conventions de rachat de la dette publique intérieure par les établissements de crédit</i>	MINFI	2	2	-	-	Dépenses Fiscales

N°	Actions	Activités	Administrations responsables	Coût (en milliards de FCFA)			Source de Financement	
				Total	2021	2022		2023
		<i>Baisse de l'Impôt sur les Sociétés (IS) de 2% pour les PME/PMI</i>	MINFI	A/D	A/D	A/D	A/D	Dépenses Fiscales
		<i>Réduction de 2,2% à 1,5% du taux de l'acompte et du minimum de perception au profit des entreprises cotées en bourses.</i>	MINFI	5	5	-	-	Dépenses Fiscales
		<i>Mensualisation du paiement de la redevance forestière annuelle (RFA)</i>	MINFI	0	0	0	0	-
		<i>Recours aux sources de financement innovants à l'exemple du Crédit relais</i>	MINFI	A/D	A/D	A/D	A/D	Budget Général
				79	65	7	7	
*Total axe 2 :				709,4	285,4	217	207	
Axe 3 : Dynamisation des branches/filières de croissance								
1	Tourisme, hébergement et restauration	<i>Reconduction au titre de l'exercice 2021 de la suspension de la taxe de séjour des établissements d'hébergement</i>	MINFI	1	1	-	-	Dépenses Fiscales
		<i>Exonération fiscale et douanière sur les investissements de relance des activités dans le secteur de l'hôtellerie et restauration⁵</i>		PM	PM	PM	PM	Dépenses Fiscales
		<i>Exemption de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour les entreprises du secteur Hôtelier</i>		A/D	A/D	A/D	A/D	Dépenses Fiscales
		<i>Appui à la rénovation des infrastructures et sites touristiques</i>	MINTOUL	3	2	1	-	CAS Covid
		<i>Appui à l'organisation des événements touristiques, aux restaurants, ainsi qu'aux établissements de loisirs et d'hôtellerie</i>		2	1	1	-	CAS Covid
				6	4	2		

⁵ Cette mesure est mise en mémoire et le coût de mise en œuvre sera précisé à la suite de l'identification de l'ampleur du besoin des entreprises et établissements touristiques sinistrés (Hôtels, restaurant, agences de voyage, etc.).

N°	Actions	Activités	Administrations responsables	Coût (en milliards de FCFA)				Source de Financement
				Total	2021	2022	2023	
2	Industrie Pharmaceutique	<i>Exonération totale des droits et taxes de douane en faveur des intrants destinés à l'industrie pharmaceutique</i>	MINFI	5,4	1,6	1,8	2,0	Dépenses Fiscales
		<i>Application du droit de douane réduit de 5% et exonération de TVA sur les équipements industriels destinés à l'industrie pharmaceutique</i>		9,3	2,8	3,1	3,4	Dépenses Fiscales
		<i>Appui au renforcement des capacités des unités de production des industries pharmaceutiques locales (achat d'équipements)</i>	MINMIDT MINSANTE	2	1	1	-	CAS Covid
		<i>Appui à la production des médicaments génériques essentiels et/ou traditionnels (achats intrants, consommables de laboratoire...)</i>	MINMIDT MINSANTE	2,5	2	0,5	-	CAS Covid
				19,2	7,4	6,4	5,4	
5	Secteur Forestier	<i>Réduction de 4% à 3% du taux de la taxe d'abattage au profit des entreprises forestières justifiant d'un certificat en matière de gestion durables des forêts</i>	MINFI	1,5	1,5	-	-	Dépenses Fiscales
				1,5	1,5			
6	Numérique	<i>Exonération de la patente et de toutes les charges fiscales y compris les retenues à la source les salaires pour une période de 3 à 5 ans pour les entreprises du secteur du numérique</i>	MINFI	1	1	-	-	Dépenses Fiscales
		<i>Exonération de la TVA sur les prêts consentis par les établissements de crédits aux start-ups dans le secteur des TIC</i>		1	1	-	-	Dépenses Fiscales
		<i>Dispense des droits d'enregistrement des baux, des mutations immobilières et prêts consentis par les non-professionnels de crédit</i>		1	1	-	-	Dépenses Fiscales

N°	Actions	Activités	Administrations responsables	Coût (en milliards de FCFA)				Source de Financement
				Total	2021	2022	2023	
		<i>Appui au développement et à la vulgarisation des plateformes de e-commerce, de e-learning et du télétravail</i>	MINPOSTEL MINEPAT	1	0,5	0,3	0,2	CAS Covid Prêt Projet /BADEA
		<i>Appui à la mise en place des 5 « open-space » dédiés au développement des start-ups du secteur du numérique</i>		3	1	1	1	CAS Covid Budget Général
				7	4,5	1,3	1,2	
7	Commerce et Patriotisme Economique	<i>Renforcement du patriotisme économique</i>	MINEPAT	3,5	0,5	1,5	1,5	Budget Général
		<i>Appui à la promotion et la vulgarisation des produits locaux dans les grandes surfaces</i>	MINCOMMERCE	1,5	0,5	0,5	0,5	Budget Général
		<i>Appui au renforcement du Système d'informations sur les marchés</i>		1	0,3	0,3	0,4	Budget Général
				6	1,3	2,3	2,4	
8	Transport	<i>Suppression de la taxe à l'essieu au profit des transporteurs</i>	MINFI	5	5	-	-	Dépenses Fiscales
				5	5	-	-	
9	BTP	<i>Appui au développement de la sous-traitance et de la cotraitance</i>	MINPMEESA MINEPAT MINTP MINHDU BSTP	0,2	0,1	0,1	-	Budget Général
				0,2	0,1	0,1	-	
Total axe 3				44,9	23,8	12,1	9	
Axe 4 : Renforcement de la compétitivité des entreprises								
1	Facilitation de l'accès au marché local et international	<i>Désenclavement des principaux bassins de production des produits de grande consommation</i>	MINTP MINADER MINDDEVEL (CTD)	A/D	A/D	A/D	A/D	BIP

N°	Actions	Activités	Administrations responsables	Coût (en milliards de FCFA)			Source de Financement	
				Total	2021	2022		2023
		<i>Appui au renforcement de la normalisation et du contrôle qualité aux exigences nationales et internationales</i>	MINMIDT ANOR CTA	3	1,5	1	0,5	Budget Général
		<i>Opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Exportation (APEX)</i>	MINCOMMERCE	1,8	0,1	1	0,7	Budget Général
		<i>Clarification du régime de TVA sur les prestations de services fournies aux clients étrangers</i>	MINFI	5	5	-	-	Budget Général
		<i>Application des valeurs imposables minimales à l'importation des biens produits par des entreprises locales en vue de protéger les industries naissantes et lutter contre la fraude commerciale</i>	MINFI	0	0	0	0	
		<i>Mise en œuvre d'une politique de restrictions normatives, à travers des mesures sélectives d'importation de certains produits qui menace la production locale⁶</i>	MINFI	0	0	0	0	
		<i>Mise sur pied d'un dispositif d'application des mesures compensatrices et antidumping pour protéger les filières victimes d'une concurrence déloyale des produits importés⁷</i>	MINFI	0	0	0	0	
		<i>Soumission de droit d'accises à taux général de 25% pour les meubles et ouvrages en bois, les cure-dents, les fleurs naturelles et artificielles importés</i>	MINFI	0	0	0	0	
		<i>Mise en place des mécanismes préférentiels d'accès au marché pour les entreprises nationales à travers la commande publique</i>	MINEPAT MINFI MINMAP	0	0	0	0	
				9,8	6,6	2	1,2	

⁶ Cette mesure ne peut être évaluée à ce stade en raison du fait que le niveau de restriction est non défini et les produits non précisés.

⁷ Le coût de mise en œuvre de cette mesure n'est pas évalué car les mesures compensatrices et antidumping ne sont pas définies et les filières ciblées non précisées.

N°	Actions	Activités	Administrations responsables	Coût (en milliards de FCFA)				Source de Financement
				Total	2021	2022	2023	
2	Renforcement des capacités des acteurs sur les techniques de développement des chaînes de valeur	<i>Appui au renforcement des capacités et techniques et managériales des entreprises</i>	MINEPAT MINPMEESA BMN, APME, etc.	0,5	0,1	0,2	0,2	Prêt Projet/BADEA
				0,5	0,1	0,2	0,2	
3	Amélioration de l'environnement des affaires	<i>Appui à l'amélioration du climat des affaires en faveur des entreprises</i>	MINEPAT MINPMEESA MINMIDT	0,3	0,1	0,1	0,1	Prêt Projet/BADEA
				0,3	0,1	0,1	0,1	
4	Soutien à la mobilisation de l'épargne privé	<i>Relèvement du seuil d'exonération des intérêts sur les comptes d'épargne à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de FCFA 10 millions à FCFA 50 millions</i>	MINFI	5	5	-	-	Dépenses Fiscales
		<i>Exonération de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers des intérêts sur les bons de caisse autres que ceux émis par le trésor public et souscrits pour une période supérieure à une année</i>	MINFI	1	1	-	-	Dépenses Fiscales
				6	6	-	-	
5	Soutien à la recherche, à l'innovation, à la formation et au développement des compétences des chaînes de valeur	<i>Appui au renforcement de la recherche et de la production des semences améliorées pour les produits grande consommation</i>	MINRESI/IRAD MINADER	3	1	1	1	CAS Covid Fonds de soutien
		<i>Soutien à la formation et au développement des compétences des chaînes de valeur, notamment en faveur TPE et ME</i>	MINEFOP	1,5	0,5	0,5	0,5	Fonds de Soutien Prêt Projet/BADEA
				4,5	1,5	1,5	1,5	
6		<i>Application de la déductibilité intégrale pour la détermination de l'impôt sur les</i>	MINFI	0	0	0	0	Dépenses Fiscales

N°	Actions	Activités	Administrations responsables	Coût (en milliards de FCFA)				Source de Financement
				Total	2021	2022	2023	
		<i>sociétés, des dépenses engagées par les entreprises au profit de leurs salariés en raison de la crise sanitaire de la COVID-19</i>						
	Mesures administratives à large spectre	<i>Reconduction au titre de l'exercice 2021 de la transaction spéciale prévue par la loi de finances 2020, dans l'optique d'aider les entreprises fortement affectées par la crise sanitaire à se libérer de leurs dettes fiscales</i>	MINFI	0	0	0	0	Dépenses Fiscales
		<i>Prorogation d'une année supplémentaire de la période de reports des déficits fiscaux et des amortissements réputés différés au profit des entreprises relevant des secteurs directement affectés par la COVID-19</i>	MINFI	0	0	0	0	Dépenses Fiscales
		<i>Application de la déductibilité totale des moins-values sur cession des créances des entreprises en restructuration relevant des secteurs affectés par la crise sanitaire</i>	MINFI	0	0	0	0	Dépenses Fiscales
		<i>Enregistrement au droit fixe des cessions de créances des entreprises en restructuration et affectées par la crise</i>	MINFI	0	0	0	0	Dépenses Fiscales
		<i>Rationalisation des conditions de réduction des pertes relatives aux avaries, par l'institution d'un seuil de déduction forfaitaire au titre des casses, fixé à 0,5% du volume global de la production</i>	MINFI	0	0	0	0	
		<i>Sortie de l'Etat du capital de certaines entreprises appartenant à des secteurs non stratégiques et relevant du domaine marchand</i>	MINFI	0	0	0	0	
		<i>Suppression de la condition d'agrément à un régime dérogatoire pour le bénéfice de</i>	MINFI	0	0	0	0	

N°	Actions	Activités	Administrations responsables	Coût (en milliards de FCFA)				Source de Financement
				Total	2021	2022	2023	
		<i>l'application du droit fixe sur la prise en charge du passif lors des opérations d'apports partiels d'actifs</i>						
				0	0	0	0	
Total axe 4				21,1	14,3	3,8	3	
TOTAL GENERAL								
				871,8	357,6	270,7	243,5	